



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ANAH

Question écrite n° 46462

Texte de la question

M. Adrien Zeller attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur le soutien apporté par l'Etat à l'amélioration de l'habitat. Depuis 1995, le budget de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) ne cesse de diminuer alors que les besoins sont loin d'être couverts. L'impact des subventions accordées est considérable tant sur le marché du logement que sur l'activité du bâtiment et ses emplois. Les inquiétudes se multiplient et une baisse du budget est crainte pour 1997. Face aux conséquences néfastes que pourrait avoir une diminution du montant alloué, il lui demande de prendre en compte ces éléments et lui indiquer la position du Gouvernement concernant les efforts d'amélioration de l'habitat et les moyens qui y sont attribués.

Texte de la réponse

Le Gouvernement entend soutenir et poursuivre la politique d'amélioration de l'habitat privé par un effort budgétaire important aussi bien en faveur de la PAH que des subventions de l'ANAH. C'est pourquoi, la loi de finances pour 1997 affecte 600 MF à la prime à l'amélioration de l'habitat, ce qui représente environ 70 000 logements et deux milliards de francs aux interventions de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ce qui concerne 100 000 logements. Au total, ces actions devraient générer quelque 12 milliards de francs de chiffre d'affaires pour le secteur du bâtiment, induisant le maintien ou la création d'environ 60 000 emplois.

Données clés

Auteur : [M. Zeller Adrien](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46462

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6543

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1211